

Observatoire de la formation

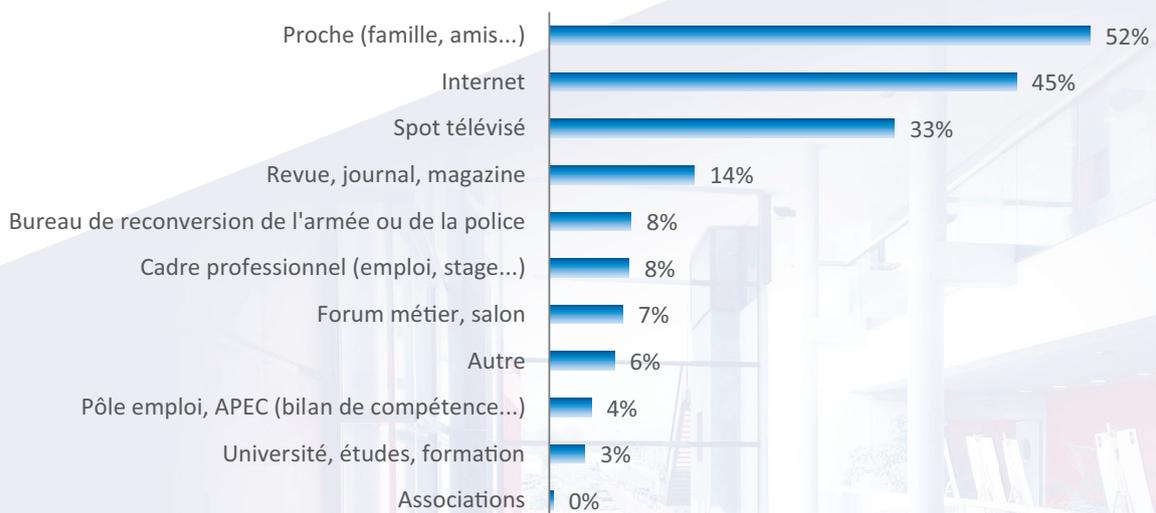
192^{ème} promotion de surveillants pénitentiaires

A retenir

- 501 élèves entrés en formation le 17 octobre 2016
- 495 répondants soit 98,8% de la promotion
- 70% d'hommes et 30% de femmes
- Âge moyen : 30,2 ans
- 65% de la promotion est titulaire du baccalauréat
- Principale motivation : la sécurité de l'emploi
- Principale perspective de carrière : monter en grade vers des fonctions d'encadrement

Connaissances du concours et motivations

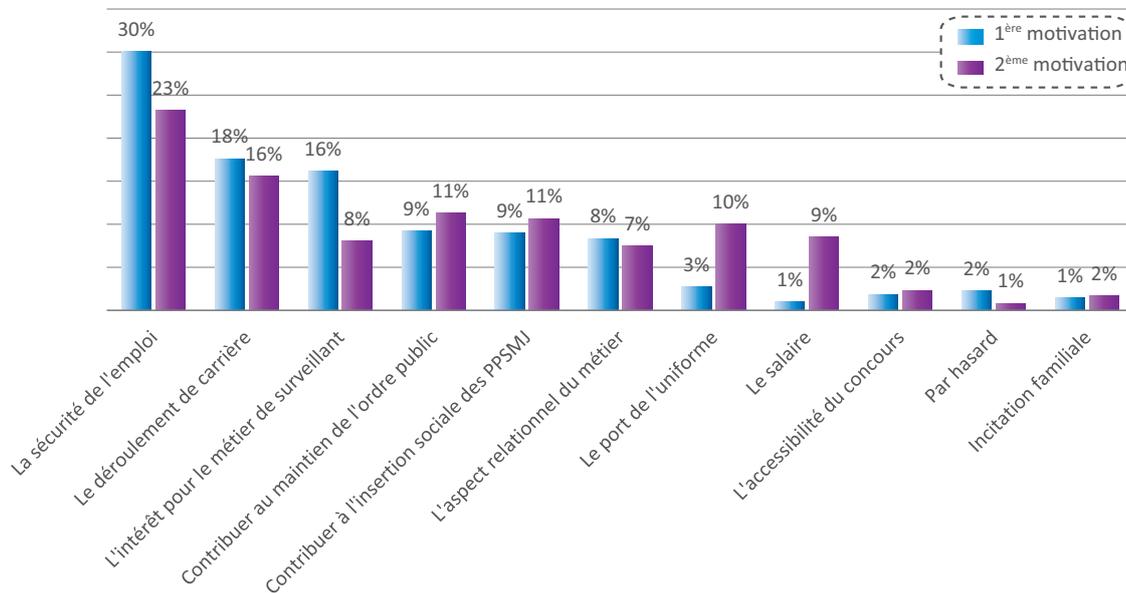
Graphique 1 : « Par quel(s) intermédiaire(s) avez-vous connu le concours de surveillant pénitentiaire ? » - plusieurs réponses possibles - Proportions



Même si les « proches » restent le premier vecteur d'informations sur le concours de surveillant pénitentiaire (52% de la promotion), les effets de la campagne de recrutement de l'administration pénitentiaire sont encore bien visibles car, à l'instar de la précédente promotion, « Internet

» et les « spots télévisés » arrivent ensuite en deuxième et troisième position avec des scores élevés : respectivement 45% et 33%. A titre de comparaison, ces pourcentages atteignaient 6% et 8% pour la 190^{ème} et 189^{ème} promotion.

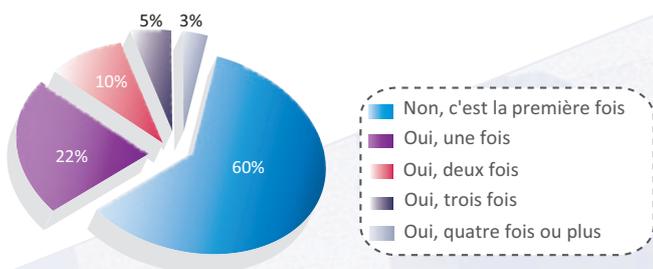
Graphique 2 : Motivations premières et secondes à devenir surveillant pénitentiaire – Proportions



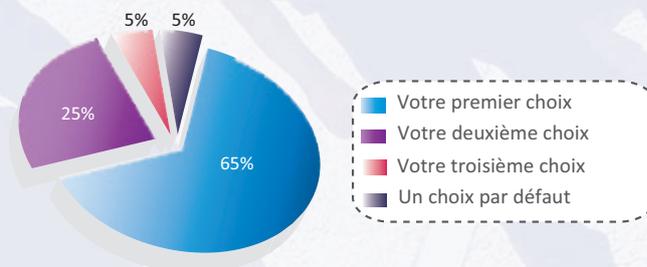
Les motivations pour devenir surveillant pénitentiaire sont nombreuses mais deux raisons sont toujours citées en premier. Il s'agit de la sécurité de l'emploi et du déroulement de carrière. Viennent ensuite des raisons plus professionnelles, concernant directement la profession, à savoir « l'intérêt pour

le métier », « la contribution au maintien de l'ordre public », « la contribution à l'insertion sociale des personnes détenues » et « l'aspect relationnel du métier ». Le « port de l'uniforme » et le « salaire » sont également cités mais dans une moindre mesure et essentiellement en seconde motivation.

Graphique 3 : « Aviez-vous déjà passé le concours de surveillant ? » - Proportions



Graphique 4 : « Parmi vos perspectives professionnelles, le choix de passer le concours de surveillant est-il ? » - Proportions

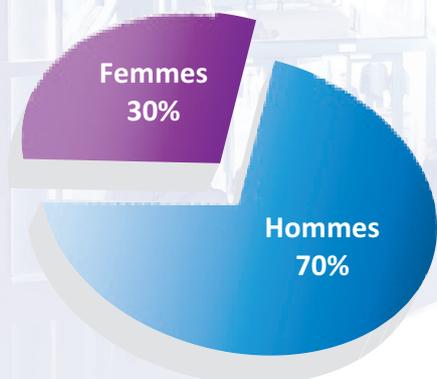


60% des élèves ont réussi le concours dès leur première tentative tandis que 40% de la promotion avaient déjà tenté ce concours une ou plusieurs fois auparavant. Par ailleurs, le concours de surveillant apparaît comme une orientation professionnelle réfléchie et voulue par la plupart des élèves. 65% de la promotion affirme que, parmi leurs perspectives professionnelles, ce concours constitue leur « premier choix » et seulement 5% considèrent qu'il s'agit d'un « choix par défaut ».

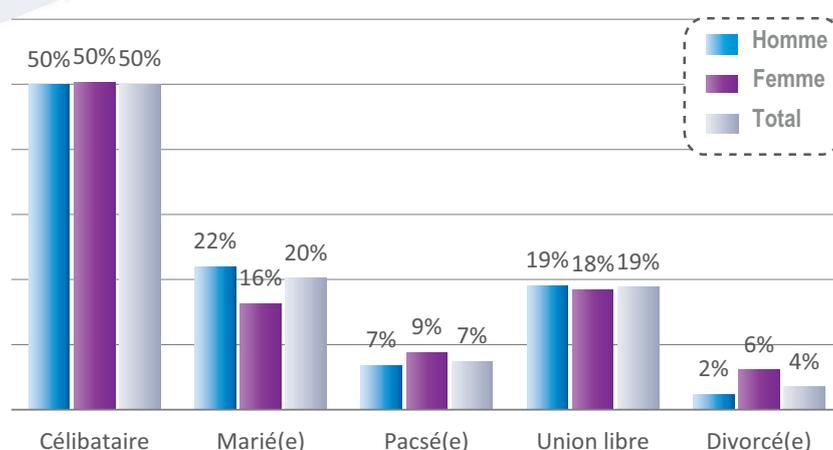
Notons également que 104 personnes envisagent de passer un autre concours durant leur scolarité, soit 21% de la promotion. Parmi ces personnes qui risquent d'abandonner la formation, 34 souhaitent tenter un autre concours de l'administration pénitentiaire d'une catégorie supérieure (lieutenants ou CPIP), 30 vont essayer de rentrer dans la police, 23 dans les douanes et 8 dans la gendarmerie.

Profil sociodémographique

Graphique 5 : Répartition par genre – Proportions



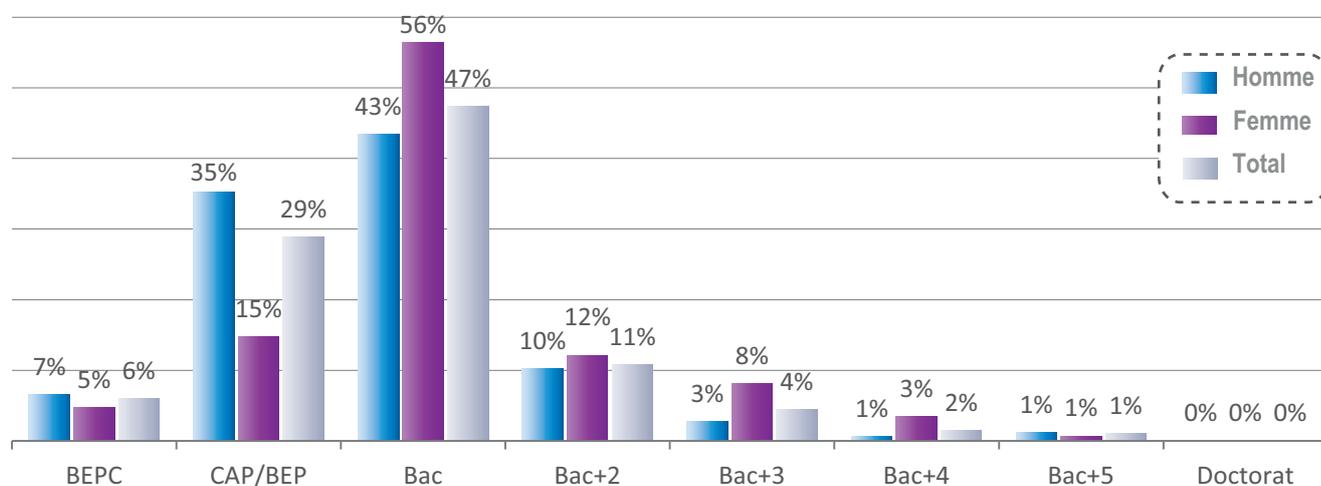
Graphique 6 : Situation matrimoniale par genre – Proportions



Cette promotion compte 70% d'hommes et 30% de femmes. L'âge moyen des élèves est de 30,2 ans. Notons que les femmes sont légèrement plus jeunes que les hommes avec un âge moyen de 28,7 ans contre 30,8 ans pour leurs homo-

logues masculins. Le plus jeune est âgé de 19 ans et le doyen a 53 ans. Concernant leur situation matrimoniale, la moitié de la promotion se déclare célibataire et ce taux est identique quel que soit le genre.

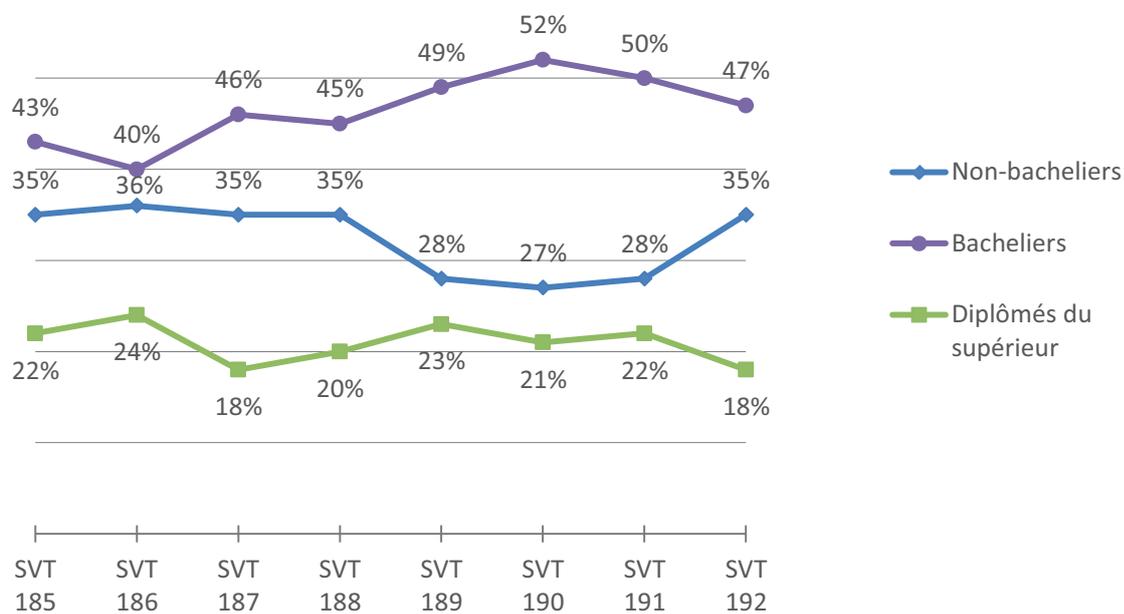
Graphique 7 : Profil scolaire par genre – Proportions



La 192^{ème} promotion se compose de 35% d'élèves non titulaires du baccalauréat, de 47% d'élèves uniquement titulaires du baccalauréat et de 18% d'élèves possédant un diplôme de

l'enseignement supérieur. Notons que les femmes sont davantage diplômées que les hommes.

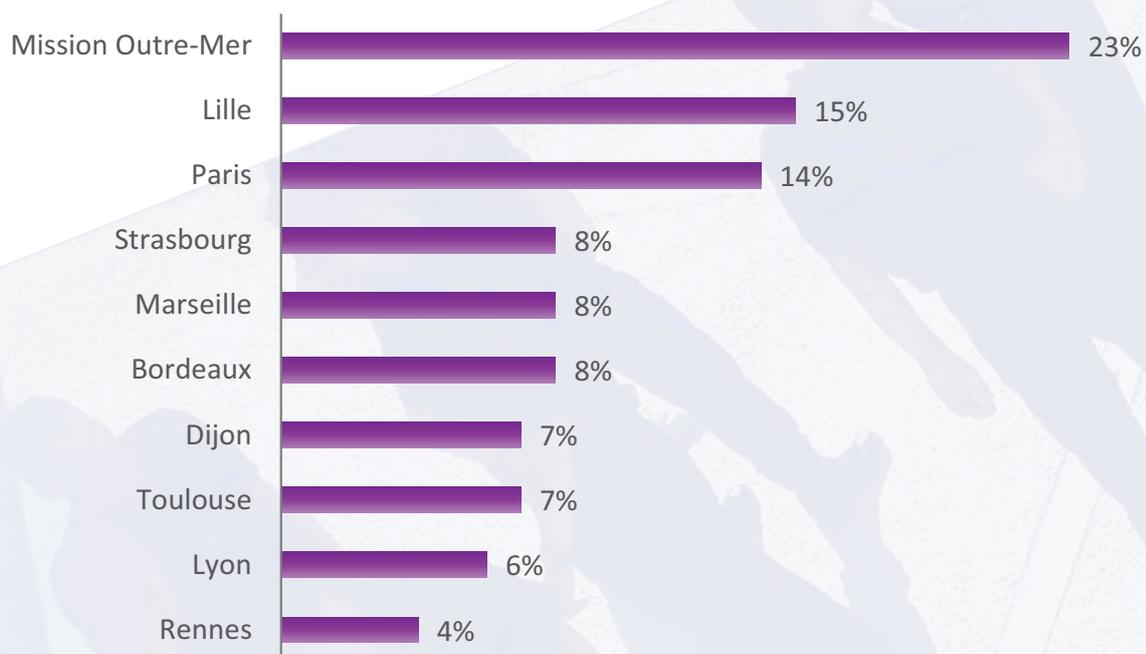
Graphique 8 : Evolution des diplômes des élèves surveillants – Proportions



Avec 65% de bacheliers, dont 18% de diplômés du supérieur et 35% non titulaires du baccalauréat, le niveau scolaire de la 192^{ème} promotion accuse une baisse prononcée par rapport aux trois dernières promotions. Ainsi, par rapport à la précédente promotion les taux des plus diplômés baissent de 3 points pour les bacheliers et de 4 points pour les diplômés de l'enseignement supérieur, tandis que le taux des élèves non titulaires du baccalauréat augmente de 7 points, passant de

28% à 35%. Cette baisse, certes considérable, n'est pas pour autant critique puisque la 192^{ème} promotion revient finalement à des proportions observées depuis la 185^{ème} promotion, à savoir 65% en moyenne de bacheliers ou plus et 35% de non-bacheliers. Malgré ce constat, les diplômés des élèves se situent toujours bien au-dessus du niveau requis pour passer le concours (le brevet des collèges).

Graphique 9 : Origine géographique des élèves avant l'entrée en formation – Proportions

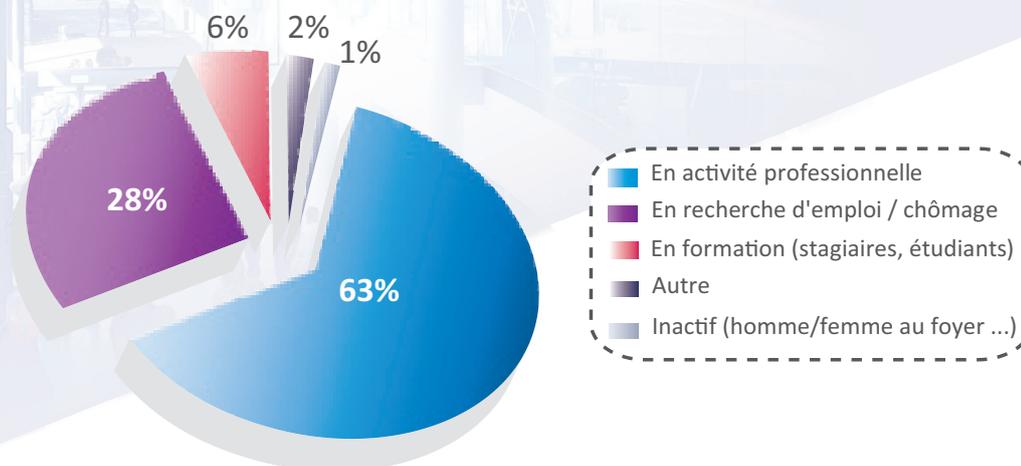


Jusqu'à la 187^{ème} promotion, les élèves surveillants venaient principalement de la région lilloise avant d'être dépassés par les élèves originaires des DOM-TOM. A l'instar des 5 dernières promotions, les territoires et départements d'Outre-mer représentent désormais la principale origine géographique des

élèves. Au sein de la 192^{ème} promotion, ils sont 23% contre 15% pour la DISP de Lille et 14% pour la DISP de Paris. Les autres DISP sont également représentées mais dans une moindre mesure.

Parcours professionnel antérieur

Graphique 10 : Situation professionnelle au moment du concours - Proportions



A l'inscription au concours, 63% des élèves avaient une activité professionnelle. Parmi ces derniers, presque la moitié était embauchée depuis moins d'un an, majoritairement en CDD ou en intérim et dans la catégorie socioprofessionnelle « employé ». Ces données sur le dernier contrat de travail des élèves surveillants montrent les conditions de précarité de leur dernier emploi et explique la recherche de stabilité d'emploi qui motive la majorité des candidats au concours. Parallèlement, 28% des candidats étaient en recherche d'emploi /

chômage lors du concours. Parmi les chômeurs, 56% étaient dans cette situation depuis 1 an ou moins, 25% depuis 1 ou 2 ans et 19% depuis 2 ans et plus.

Globalement, les élèves surveillants avaient donc un emploi, souvent peu stable, ou étaient des chômeurs de courte durée, le point commun de ces deux catégories étant des situations professionnelles relativement précaires. Peu d'élèves étaient en formation (6%) et encore moins inactifs (1%).

Tableau 1 : Expériences professionnelles et ancienneté (en années) des élèves dans les professions suivantes (plusieurs réponses possibles) - Citations

	Effectifs	Ancienneté moyenne	Ancienneté minimum	Ancienneté maximum
Agent de sécurité / vigile	92	4,0 ans	1 an	18 ans
Militaire	90	7,3 ans	1 an	20 ans
Gendarme	52	4,2 ans	1 an	15 ans
policier national	47	3,6 ans	1 an	8 ans
Sapeur-pompier	34	6,6 ans	1 an	25 ans
Policier municipal	5	5,4 ans	1 an	15 ans

Rappelons tout d'abord que 90% des élèves sont entrés en formation via le concours externe, 8% via la modalité « emplois réservés » et 2% en tant que travailleur handicapé. Pour autant, le nombre d'élèves ayant une expérience professionnelle dans la sécurité publique ou privée est largement supérieur aux 8% d'emplois réservés. 235 élèves, soit 47% de la promotion, ont en effet déclaré avoir une expérience professionnelle dans au moins une des professions suivantes : agent de sécurité / vigile, militaire (hors gendarme), policier national ou municipal, gendarme, sapeur-pompier ou douanier. Les métiers les plus exercés par les élèves surveillants avant le concours sont « agents de sécurité / vigiles » et « militaires »,

avec respectivement 92 et 90 citations. Viennent ensuite « gendarmes » (52), « policiers » nationaux (47) et municipaux (5), sans oublier « sapeurs-pompiers » (34). Les anciennetés au sein de ces emplois sont très disparates et s'étendent de 1 an ou moins, jusqu'à 25 ans. En moyenne, les élèves ont exercé en tant qu'agent de sécurité / vigile pendant 4 ans contre 7,3 ans pour les anciens gendarmes.

Certains élèves ont également eu l'occasion, durant leur parcours professionnel antérieur, de côtoyer l'administration pénitentiaire. 58 élèves ont déclaré y avoir déjà travaillé : 45 dans le cadre professionnel, 8 dans le cadre d'un stage et 5 dans le cadre d'une activité associative.

Attentes vis-à-vis de la formation et perspectives professionnelles

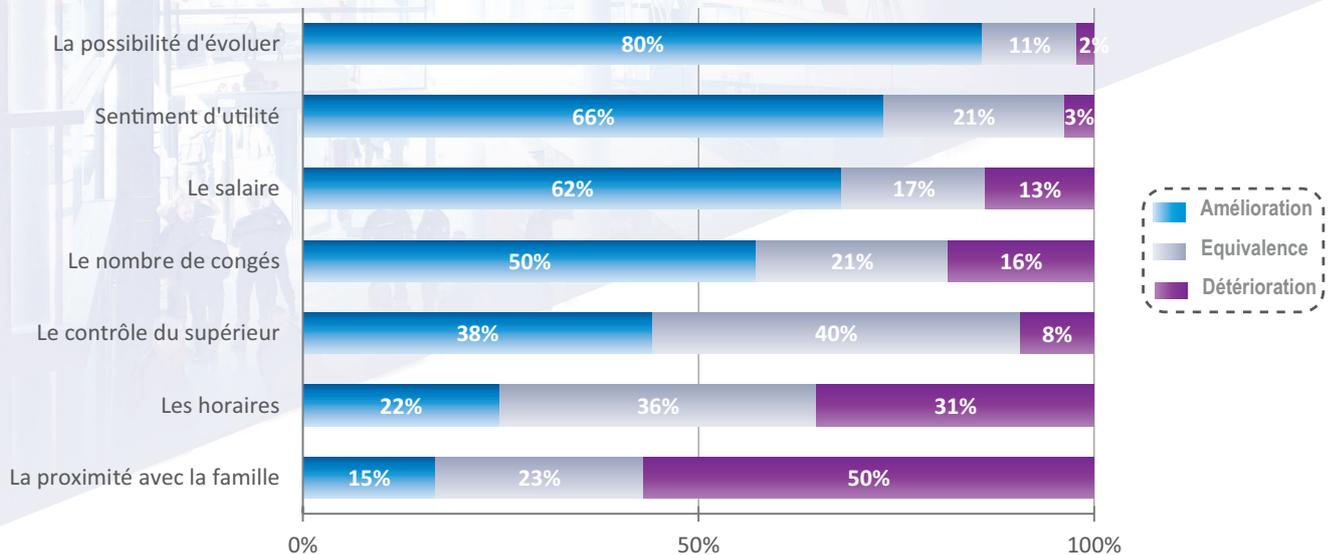
Graphique 11 : Attentes en formation (plusieurs réponses possibles) - Proportions



Sur les 10 items proposés, 6 sont particulièrement cités par les élèves dans des proportions élevées comprises entre 60% et 67%. Les élèves attendent prioritairement des gestes et des connaissances concrètes, qui concernent directement leurs futures pratiques professionnelles. Il s'agit des techniques d'intervention et de sécurité, des connaissances sur l'administration pénitentiaire, les comportements de la population car-

cérale, la gestion des situations d'urgence et des connaissances sur l'organisation d'un établissement pénitentiaire. Si l'aspect juridique de leur environnement professionnel est un domaine de connaissances que les élèves attendent également de découvrir (58%), les connaissances liées à la Justice connaissent un moindre succès (47%), à l'instar de la gestion du stress (44%) et des connaissances administratives (42%).

Graphique 12 : Conditions de travail du métier de surveillant par rapport au dernier emploi occupé - Proportions



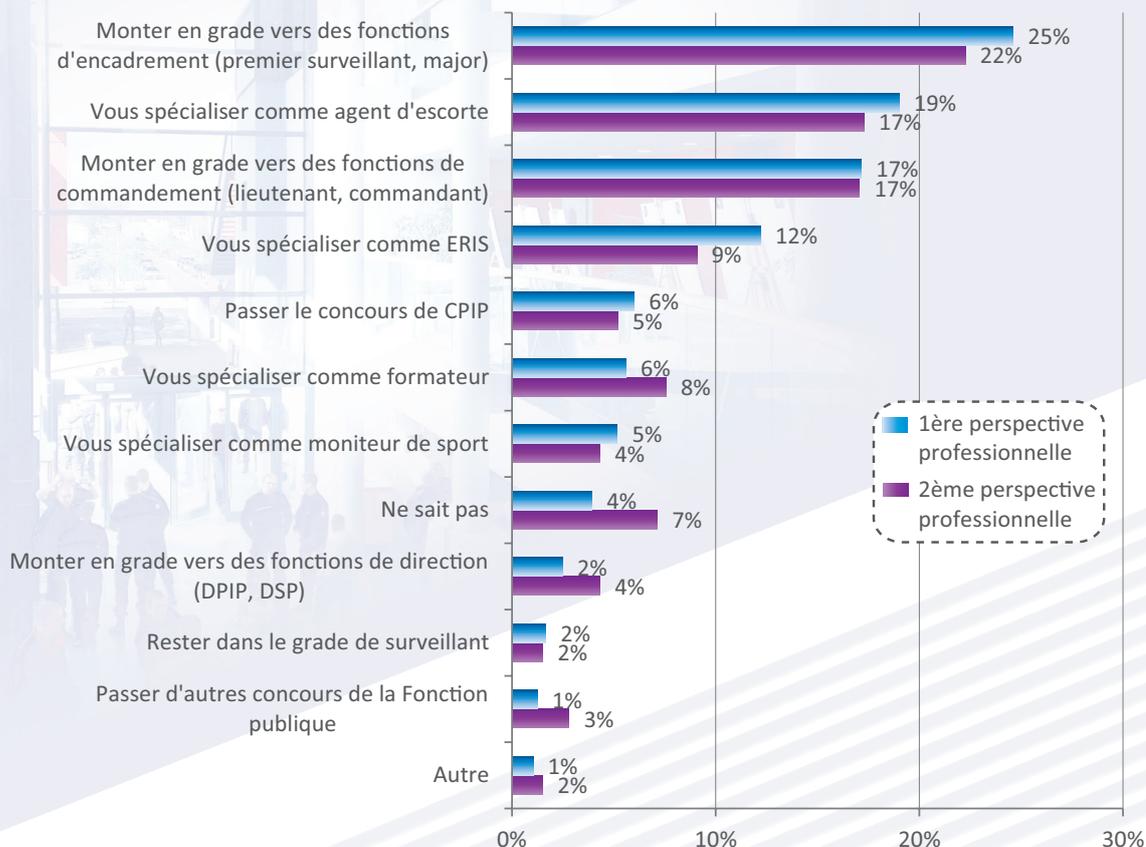
Interrogés sur les avantages et les inconvénients du métier de surveillant par rapport à leur dernier emploi, les élèves indiquent dans quelle mesure leurs nouvelles conditions de travail amélioreront ou non leurs situations professionnelle et personnelle.

Concernant les points d'amélioration, « la possibilité d'évoluer » est citée par 80% des élèves, soit quasi l'unanimité. Ces réponses traduisent ainsi l'absence de perspectives professionnelles auxquelles ils étaient confrontés dans leur situation antérieure. La possibilité de « faire carrière » est d'ailleurs la deuxième motivation des élèves à passer le concours de surveillant, après la sécurité de l'emploi. L'administration pénitentiaire offre, en effet, d'intéressantes possibilités soit de se diversifier, soit de se spécialiser, soit de monter en grade. Parmi les autres motivations, les élèves citent également la contribution au respect de l'ordre public et à la réinsertion des personnes détenues qui traduisent la volonté de se sentir utiles. Ce « sentiment d'utilité », cité par 66% des élèves, est ainsi significatif d'un élan engagé par des per-

sonnes cherchant à donner un sens à leur activité professionnelle. Puis, les élèves pensent que les raisons plus utilitaires, tels que « le salaire » et « le nombre de congés », cités respectivement à 62% et 50%, participeront également à l'amélioration de leur situation antérieure.

Lorsque la question de la hiérarchie est abordée, avec « le contrôle du supérieur », les opinions deviennent plus partagées. Au vu de leur profil professionnel, on peut imaginer que leurs expériences antérieures dans une force de sécurité publique (armée, police, gendarmerie) leur a permis de découvrir ce pan spécifique de l'organisation du travail et que le contrôle du supérieur pénitentiaire sera probablement au moins équivalent, à celui qu'ils ont connu. Dans une perspective identique, les opinions émises au sujet des horaires indiquent un enthousiasme bien moins élevé, probablement du fait qu'ils ont parfaitement conscience de l'impact qu'ils auront sur la « proximité avec la famille » pour laquelle une vive inquiétude est émise.

Graphique 13 : Principales perspectives d'évolutions professionnelles à l'entrée en formation (plusieurs réponses possibles) – Proportions



A l'instar de la dernière promotion, les perspectives professionnelles des élèves surveillants voient deux logiques s'affronter. D'une part, une majorité des élèves espère monter en grade, vers des fonctions d'encadrement (25%), des fonctions de commandement (17%) ou des fonctions de direction (2%). D'un autre côté, une partie des élèves envisage plutôt une

poursuite de carrière vers la spécialisation dans le corps des surveillants, que ce soit en tant qu'agent d'escorte (19%), ERIS (12%), formateur (6%) ou moniteur de sport (5%). Notons qu'à leur entrée en formation, seuls 2% des élèves envisagent de rester dans le grade de surveillant.

192^{ème} promotion de surveillants pénitentiaires

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

NOVEMBRE 2016

